



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE - RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021
2È EXERCICE FINANCIER (2020)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, en conformité avec les exigences de l'article 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, QUE :

1. L'exercice financier 2020 est le deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière (2019-2020-2021) en vigueur à la municipalité d'Albertville.
2. Toute personne peut consulter, durant les heures d'ouvertures du bureau municipal, ledit rôle.
3. Toutes plainte concernant ce rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des règles de mises à jour (article 174 et 174.2 de la Loi sur la Fiscalité municipale), doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'évènement justifiant la modification ou du suivant.
4. Tout contribuable désireux de déposer une plainte à l'encontre de ce dit rôle doit le faire au moyen de la formule prescrite, sous peine de rejet, de la manière suivante :

Modalité de la procédure de révision :

Tout recours devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) doit être précédé d'une demande de révision.

- a) Toute demande de révision doit être déposée auprès de l'organisme municipale responsable de l'évaluation (MRC) sur le formulaire prescrit par règlement ministériel. Ledit formulaire est disponible au bureau municipal.
- b) Toute demande doit être déposée avant la date prescrite par la Loi.
- c) Toutes demande doit être accompagnées de la somme d'argent déterminée par la MRC

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 24 DÉCEMBRE 2019

Mélissa Hébert, directrice-générale
et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 24 décembre 2019, entre 9h et 13h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 décembre 2019

Mélissa Hébert, directrice générale
et secrétaire-trésorière